La Marche pour la citoyenneté culturelle 2024/2025

Handicap/grand âge/précarité

Fiche repère : Création et fonctionnement des comités territoriaux

Rappel

L'objectif central de La Marche est d'œuvrer pour le respect du principe constitutionnel d'égal accès au service public de la culture, de garantie de sa continuité et de son adaptabilité, ainsi que la promotion d'un environnement capacitant permettant la participation à la vie culturelle sans discrimination.

Caractéristiques et missions des comités territoriaux de la citoyenneté culturelle

Ces comités peuvent être créés sur divers types de territoires, communal, départemental ou régional. Dans une première étape, ils sont institués de manière informelle. Ils pourront par la suite se structurer selon divers modèles. Ils ont pour missions d'être un observatoire tant des atteintes à la citoyenneté culturelle que des bonnes pratiques, de recueillir des propositions favorisant son effectivité. Ils constituent un réseau d'acteurs pour soutenir les réflexions et des actions collectives d'interpellation et d'accompagnement d'autorités locales.

Qui peut les créer ?

L'initiative peut venir d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales approuvant le Manifeste de la Marche et souhaitant s'engager sur un ou plusieurs territoires. Leur création se fait en concertation avec l'équipe d'animation de la Marche, elle s'appuie notamment sur les délégations, les antennes locales d'organismes membres de la coordination nationale de La Marche.

Quelle est leur composition ?

Personnes et organismes publics et privés, citoyennes, citoyens, acteurs culturels, socio-culturels, éducatifs, sanitaires, médico-sociaux et sociaux, représentants d'associations, de l'État et de collectivités, etc.

Comment les animer ?

Les comités désignent un ou plusieurs correspondant/porte-parole et peuvent initier diverses modalités de fonctionnement. Les comités municipaux et départementaux sont membres de droit du comité régional de la citoyenneté culturelle de leur région d'appartenance. Une personne peut s'impliquer dans divers comités sur une même région.

Quelles actions peuvent être menées ?

- Mobiliser les autorités locales concernées (Préfectures, Drac, ARS, collectivités territoriales, etc.), associations de professionnels et représentatives de personnes âgées, handicapées, en précarité, etc.

- Inciter à la désignation de « correspondant citoyenneté culturelle », au sein d'instances telles les Commissions départementales de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), les conseils de quartier, locaux de la citoyenneté, du handicap, de la santé mentale, des jeunes, des aînés, etc.
- Organiser des réunions de réflexion, de sensibilisation sur la citoyenneté culturelle, sur les atteintes subies par les personnes vulnérables et faire remonter à l'équipe d'animation de la Marche des préconisations pour des solutions en matière de dispositifs, de mesures réglementaires, de partenariats à mettre en oeuvre dans un objectif de dépasser le soutien à projet pour aller vers l'accès à la culture dans le cadre du droit commun (accès aux offres pérennes des services publics de la culture et des loisirs).
- Venir en appui au fonctionnement des services publics départementaux de l'autonomie (SPDA) guichets uniques pour répondre aux besoins en information, orientation et accompagnement des personnes handicapées et âgées en manque d'autonomie, relatifs à tous leurs droits dont le droit à la culture.
- Préparer sur son territoire la Fête nationale de la citoyenneté culturelle qui aura lieu tout le mois de décembre 2025. Il s'agit d'inciter des acteurs à s'inscrire dans ce cadre, à promouvoir des intitiatives, prévoir et organiser des actions sur cette période. Cette Fête nationale a pour objet de valoriser les talents de personnes dites vulnérables, les initiatives locales contribuant à l'effectivité de la citoyenneté culturelle, ainsi que des événements fédérateurs et des propositions de mesures et de dispositifs.

Kit d'accompagnement des comités territoriaux de la citoyenneté culturelle

Divers supports et ressources pédagogiques : flyers, affiches, livret Mon carnet de la citoyenneté culturelle, fiches repères sur les actions à proposer aux collectivités, aux établissements culturels, sanitaires, medico-sociaux et sociaux, espaces sur internet, etc.

La Marche pour la citoyenneté culturelle 2024/2025 est un projet initié par CEMAFORRE et porté par le Collectif national droits culturels et vivre ensemble Agapé. [doc.cemaforre.09102024].
Contact : lamarchecc@etik.com – lamarche.culturecitoyennete.com